

Le 16 septembre 2013

Je viens par la présente vous faire part de ma désagréable expérience avec mon partenariat Groupama, soit Sévéane.

J'ai tout d'abord adhéré suite à des pressions faites sur mes patients de la part de Groupama. Avant mon adhésion, certains de leurs conseillers n'hésitaient pas à orienter mes patients chez d'autres dentistes partenaires, pour un meilleur remboursement soi-disant, coût de la prothèse moins élevée...

J'ai finalement effectué ce partenariat sans conviction. Dans leur convention, il est stipulé que chaque dentiste partenaire doit transmettre une nouvelle grille d'honoraires à chaque augmentation. J'ai réalisé une augmentation de 2% sur certains actes de prothèse, j'ai donc transmis une nouvelle grille début 2013. Suite à ce courrier, Sévéane m'a renvoyé 3-4 mois plus tard, une lettre recommandée me précisant que mon partenariat prendrait fin le 31/12/2013, au vue de cette augmentation, mes tarifs ne se situeraient soi-disant plus dans la moyenne régionale...

J'ai renvoyé un mail pour avoir de plus amples précisions. Un conseiller Sévéane m'a appelé dernièrement pour m'informer que ce partenariat ne s'interromperait pas si j'effectuais une baisse de 20% sur les 3 actes de prothèse les plus couramment réalisés. Tout cela par téléphone bien évidemment, ce dernier a refusé de m'envoyer ces informations par mail ou courrier.

Entre 2% d'augmentation et 20% de baisse, une nette différence s'opère...